



**VILLE**  
**de**  
**MONTBONNOT**  
**SAINT-MARTIN**  
**(38330)**

**N° 01\_01\_2024\_035**

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	28
votants :	28
nombre de voix pour :	24
nombre de voix contre :	4
abstention :	0
NPPV :	0

**OBJET :**

**Acquisition d'un Local commercial**  
**-**  
**800 rue Général de Gaulle**  
**Montbonnot-Saint-Martin**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 18 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, adjoint(e)s - Mmes Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Catherine FAVAND), MM. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Alexis ISAAC (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absente excusée : Madame Nathalie THIBAUT.

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP de l'Isère, en date du 6 mai 2024,  
Vu le projet d'acte de vente,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le commerce situé 800 rue Général de Gaulle qui était auparavant occupé par le boucher charcutier est à la vente.

Ce local aménagé de 60 m<sup>2</sup>, comprenant une chambre froide, présente un intérêt certain pour la commune afin de maîtriser l'implantation commerciale le long de cette contre-allée et maintenir ainsi une diversité du commerce et de l'artisanat de proximité dans la commune.

Le pôle d'évaluation domaniale de la DDTM de l'Isère a évalué le local le 6 mai 2024 à 180 000 €, avec une marge de d'appréciation de 10 % soit environ 200 000 €.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur de ce local au prix de 207 000 €, en ce compris la commission d'agence de 7 000 €. Les frais d'acte étant estimés pour 4000 €, le budget global de l'opération serait ainsi d'environ 211 000 €.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce local, notamment l'acte notarié, et à rechercher dès à présent un locataire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (4 votes contre : Nadine HEILLIETTE, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER) de ses membres présents et représentés, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce local, et notamment l'acte de vente dont le projet est demeuré joint (étant entendu que des modifications mineures, sans incidence sur la nature et l'étendue des engagements de la collectivité pourront y être apportées).**



La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET



*Annexe : Projet d'acte*